Communiqué de presse

Angers, le 13 décembre 2019

Campus hospitalier sans tabac : Un engagement fort du CHU pour la santé des patients et hospitaliers

« Parce qu'au CHU on se bat pour la vie, pas contre. » **Aux quatre coins de l'établissement, une vaste campagne d'affichage témoigne de l'engagement fort de l'hôpital dans sa lutte contre le tabagisme. En effet, le CHU d'Angers est officiellement devenu, depuis le 1er novembre, « Campus hospitalier sans tabac ». L'interdiction de fumer, appliquée depuis 13 ans dans les bâtiments a, en effet, été étendue à l'ensemble du parc hospitalier, y compris dans ses espaces extérieurs.**

« Vous entrez sur un Campus hospitalier sans tabac » ! A l'entrée de l'établissement, une grande affiche donne le ton. Officiellement, Le Mois sans tabac s'est achevé le 30 novembre, mais le CHU d'Angers poursuit plus que jamais son combat contre le tabagisme. Mesure phare de cet engagement, le dispositif « Campus hospitalier sans tabac », a été mis en place le 1er novembre. Prolongement logique du décret de la loi anti-tabac de 2006 interdisant de fumer dans tout lieu public.

L'hôpital : un environnement sain et protecteur

Tous les jours, des équipes du CHU se battent contre les effets délétères du tabagisme actif et passif. D'autres consacrent leur carrière hospitalière à la prévention, ou encore accompagnent avec bienveillance et conviction des fumeurs vers l'abstinence.

Prenant à cœur son devoir d'exemplarité, et par respect de l'effort quotidien de ces équipes médicales et paramédicales, la direction du CHU a décidé d'étendre cette interdiction de fumer à l'ensemble de l'établissement, dans les bâtiments comme à l'extérieur.

En cohérence avec sa mission sanitaire, le CHU d'Angers entend offrir ainsi aux usagers la garantie d'évoluer dans un environnement sain et protecteur, en les préservant de tout contact, même involontaire, avec la cigarette.

Des mesures pour convaincre, pas pour sanctionner

Cette mesure peut être compliquée à vivre pour les patients hospitalisés et les personnels fumeurs. C'est pour cela qu'elle sera mise en œuvre progressivement. A l'échéance d'un an, le CHU espère être un **espace préservé de toute atteinte tabagique.**

Quelques zones où il est, par exception, toléré de fumer sont néanmoins conservées. Elles sont placées à l'abri de tout passage des usagers, pour que fumer ne soit plus un acte automatique. Ces zones sont installées pour les hospitaliers qui, pour certains, n'ont pas encore mis en place de stratégie de sevrage.

A ce titre, une **campagne d'information et d'affichage forte a été déployée** sur les 36 hectares du campus hospitalier. Le pari du CHU est que cette campagne soit dissuasive avec une visibilité forte de l'interdiction, pour que fumer devienne un acte dissonant sur le site.

Cette action volontariste s'inscrit dans la politique de prévention de l'établissement : la prévention reste la meilleure des thérapies.

Une équipe tabacologique à l'écoute

La mise en application progressive du plan « Campus hospitalier sans tabac » doit aussi permettre à chaque salarié « fumeur » de mettre en place la stratégie qu'il considère la meilleure pour lui.

Pour certains patients, arrêter de fumer le temps de l'hospitalisation pourra parfois s'avérer difficile. Ceux qui le souhaitent pourront néanmoins se faire accompagner par l'unité de coordination de tabacologie (UCT) du CHU. Cette unité médicale pluridisciplinaire (médecins, dentiste, sage-femme, infirmière, diététicienne, psychologue…) pourra, selon la demande, accueillir les patients et hospitaliers ou se déplacer directement à leur chevet.

En établissant des bilans de tabagisme, l'UCT pourra ainsi aider ceux qui le désirent à réduire ou arrêter leur consommation, augmenter leur motivation ou encore éviter les rechutes. Des traitements médicamenteux, des thérapies comportementales, du soutien, un suivi psychologique, un suivi diététique, pourront alors être proposés en fonction des besoins de chacun.

Contact : Secrétariat de l'Unité de Coordination de Tabacologie du CHU d'Angers : ouvert du lundi au vendredi de 9h à 17h.

Infos et prises de rendez-vous au 02 41 35 58 45 ou par courriel : unitetabacologie@chu-angers.fr.

Un soutien téléphonique existe tous les jours de la semaine.

Anita Rénier – CHU Angers

Directrice de la communication

Tel : 02 41 35 53 33 / 06 65 80 66 81

directioncommunication@chu-angers.fr

Adrien Renard – CHU Angers

Relations presse – Rédacteur

Tel : 02 41 35 79 97

adrien.renard@chu-angers.fr